

Yves Fréchette

Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est,

11^e étage

Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925

Télec. : 514 289-2007

C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Par courriel seulement

Le 21 avril 2023

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2019-087 relative à la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
Votre dossier : R-4052-2018
Notre dossier : R055390 YF

Chère Consœur,

Comme suite à la décision D-2019-087¹ rendue le 25 juillet 2019, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 31 mai 2021 et le 31 mai 2022 auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), des suivis administratifs relatifs au projet visant la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay (le « Projet »). Selon le suivi du 31 mai 2022 précité, la nouvelle prévision du coût était de 1 026,5 M\$ et la mise en service était prévue en mai 2023.

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que la direction d'Hydro-Québec a autorisé le 24 mars 2023, une nouvelle augmentation de 270 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet à 1 270,8 M\$. La mise en service finale est maintenant prévue pour le mois de novembre 2023.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La réévaluation du coût du Projet est de 244,3 M\$ supérieure à la prévision de 1 026,5 M\$ indiqué dans le rapport annuel 2021.

Explication des écarts

Les principaux écarts découlent principalement des éléments suivants :

- Évènements de santé sécurité au travail (SST) survenus durant les phases de déboisement et construction, incluant la résiliation d'un contrat de construction à l'automne 2022 ;

¹ D-2019-087, paragraphe 204.

- Retards dans les livraisons d'acier incluant des enjeux mondiaux de transport maritime et des problèmes de qualité et pièces manquantes ;
- Pénurie de main-d'œuvre qui a nécessité l'intégration d'un entrepreneur additionnel à l'été 2022 afin d'augmenter la capacité de réalisation ;
- Inflation du coût des matériaux et du carburant.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé selon le suivi administratif du 31 mai 2021 (1) la prévision du coût au rapport annuel 2021 (2) et le nouveau coût révisé (3) ainsi que les écarts totaux par rapport à l'autorisation initiale.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
Construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale (D-2019-087)	Coût révisé #1 (1)	Prévision RA 2021 (2)	Coût révisé #2 (3)	Écarts
Coûts de l'avant-projet	9 897,9	10 016,8	10 017,0	10 017,0	119,1
Sous-total	9 897,9	10 016,8	10 017,0	10 017,0	119,1
Coûts du projet					
Ingénierie, approvisionnement et construction	607 425,9	833 798,9	868 681,5	1 085 214,6	477 788,7
Client	107 558,9	59 889,4	52 830,1	53 448,8	-54 110,1
Frais financiers	67 835,7	97 070,7	95 020,8	122 076,2	54 240,5
Sous-total	782 820,5	990 759,0	1 016 532,4	1 260 739,7	477 919,2
TOTAL	792 718,4	1 000 775,8	1 026 549,4	1 270 756,7	478 038,3

Les totaux et les écarts sont calculés à partir de données non arrondies.

Le Transporteur demeure disponible pour fournir des informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Lors de l'intégration des coûts du Projet à sa base de tarification prévue dans le dossier tarifaire 2023 et si la Régie le souhaite, le Transporteur pourra faire état des écarts constatés et répondre aux questions de la Régie, le cas échéant.

Veuillez recevoir, chère Consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette